

<b>SDE35</b>	
Village des collectivités 1 avenue de Tizé CS 43603 352036 Thorigné-Fouillard	
-	
Nombre de délégués	
En exercice :	36
Présents :	23
Absents :	14
-	
Quorum :	13
Votants	22
Réception par le Préfet	
Publication	

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf janvier à dix-huit heures, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie 35, dûment convoqué le douze janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Olivier DEHAESE, Président du SDE35.

Présents : Olivier DEHAESE, Président ; Jean-Claude BELINE, Vice-Président ; André DAVY, Jean-Yves EON, Isabelle FAISANT, délégués titulaires.

Présents en visioconférence : Stéphanie CHEREL, Murielle DOUTÉ-BOUTON (jusqu'au point 6), Daniel GUILLOTIN, Christophe MARTINS-MARQUES, Thierry RESTIF, Vice-Président.e.s ; Michel CAILLARD (jusqu'au point 6), Michel JEULAND, Diana LEFEUVRE, membre du Bureau ; Yvonnick DAVID, Valérie EUN, Yannick GABORIEAU, Marine KECHID, Lucile KOCH, Olivier LE BIHAN, Mickaël MARDELÉ, Loeiz RAPINEL, Olivier ROULLIER, délégués titulaires.

Assistaient également à la séance, en visioconférence, sans pouvoir de vote : Michel DUAULT, délégué suppléant ; Roger SCHILLING, Trésorier

Absents ou excusés : Christelle LONCLE, Vice-Présidente ; Franck PICHOT, membre du Bureau ; Karine CHÂTEL Hubert DESBLÉS, Loïc GODET, Béatrice HAKNI-ROBIN, Laurent HAMON, Olivier IBARRA, Soazig LE TROADEC, Franck NOËL, Vincent POINTIER, Jean-François RICHEUX, Morgane VANDENBUSSCHE, Jean-Paul VUICHARD, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le quorum est atteint, 22 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, le comité peut délibérer valablement.

## Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance	2
2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 8 décembre 2021	2
3. Solidarité – Réorientation de la politique de lutte contre la précarité énergétique – Convention FSL 2022	2
4. Finances – Rapport d'orientation budgétaire 2022	3
5. Finances – Guide des aides 2022	4
6. Énergie – Programme ACTEE 2 SEQUOIA et MERISIER – Accompagnement à la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux	5
7. Ressources Humaines – Tableau des effectifs 2022	10
8. Éclairage Public – Subvention dérogatoire au Guide des aides : Commune de Javené	12
9. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité	12
10. Information des attributions exercées par le Président par délégation du comité	13
11. Questions diverses	14

## Dispositions particulières liées au COVID-19

La loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire a, dans son article 10, prorogé **jusqu'au 31 juillet 2022** les dispositions dérogatoires relatives à la tenue des assemblées délibérantes.

Ainsi, les règles d'exception relatives aux réunions à distance, à l'organisation des assemblées délibérantes en tout lieu, au quorum au tiers et la possibilité pour un membre de l'organe délibérant de disposer de deux pouvoirs sont désormais applicables.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

---

Le Président propose au comité de désigner Monsieur Jean-Claude BELINE en qualité de secrétaire de séance.  
**Le comité, à l'unanimité, approuve cette proposition.**

### 2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 8 décembre 2021

---

Le compte rendu de la réunion du 08 décembre 2021 est soumis au comité pour approbation. Il a été adressé par mail le 16 décembre 2021. L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 27/10/2021
3. Concession – Futur contrat de concession de distribution électrique et fourniture aux tarifs réglementés de vente – Signature
4. Energies Renouvelables – SEML Energ'iv – Entrée au capital de la SAS Centrales Villageoises de Soleil sur Vilaine
5. Energies Renouvelables – SEML Energ'iv – Entrée au capital de la SAS Centrales Villageoises Rance Emeraude
6. Energies Renouvelables – Convention cadre de partenariat avec Breizh Alec
7. IRVE – Tarification de la recharge
8. Administration – Transfert de compétence – Eclairage Public et IRVE
9. Commande publique – Renouvellement contrats assurances SDE35
10. Commande publique – Indivision restaurant – Convention de groupement de commandes
11. Finances – Evolution de la contribution des tiers au forfait extension électrique
12. Finances – Décision modificative n°7 au budget 2021
13. Finances – Subvention dérogatoire au Guide des aides – Commune de Landujan
14. Finances – Autorisation à ouvrir un budget provisoire
15. Finances – Passage M57 - Amortissement
16. Finances – Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables
17. Concession – Présentation du CRAC Gaz de Maen Roch (concessions de Saint-Etienne-en-Coglès et Saint-Brice-en-Coglès)
18. SEML Energ'iv – Présentation du rapport de gestion 2020
19. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité
20. Information des attributions exercées par le Président par délégation du comité
21. Questions diverses

**Après en avoir pris connaissance, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du comité syndical du 08 décembre 2021.**

### 3. Solidarité – Réorientation de la politique de lutte contre la précarité énergétique – Convention FSL 2022

---

Mme DOUTÉ-BOUTON présente le projet de convention.

Pour rappel, depuis l'installation de la commission « **Economies d'énergie et lutte contre la précarité énergétique, sensibilisation et communication** » en octobre 2020, ses membres ont lancé une réflexion sur l'évolution de la contribution du SDE35 au FSL. Les élus se sont notamment interrogés sur l'efficacité de cette contribution volontaire dans la lutte contre la précarité énergétique et ont souhaité, à partir d'un diagnostic réalisé en 2021 avec l'aide d'une stagiaire, réfléchir à différents scénarios pour réorienter ces aides financières. Le but : orienter l'action vers des actions préventives, et non seulement curatives, afin d'avoir un réel effet levier sur la lutte contre la précarité énergétique en Ille-et-Vilaine.

Lors du comité syndical du 30 juin 2021, ces différents scénarios de ré-orientation des aides FSL ont été présentés et approuvés par les élus.

Après plusieurs échanges techniques préalables entre les services du SDE35 et du Conseil Départemental, une rencontre politique a été organisée le 6 janvier 2022 avec Mme ROGER-MOIGNEU Vice-Présidente déléguée à l'insertion, à la lutte contre la pauvreté et aux gens du voyage au Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, afin de l'informer du souhait du SDE35 de réorientation de ses aides et d'envisager ensemble des alternatives et évolutions possibles.

Suite à cette rencontre, il est proposé une réorientation du dispositif solidarité applicable dès l'année 2022 selon les modalités suivantes :

1. Le montant de 95 000 euros annuel versé au FSL par le SDE35 est maintenu mais sera désormais fléché sur des dispositifs spécifiques et vers des actions de prévention à la précarité énergétique, et non pas versé dans le « pot commun » des contributions au FSL pour régler des impayés de facture d'énergie ou de logement.
2. Sur ces 95 000 euros annuels, 80 000 euros alimenteront un fonds expérimental SDE35/CD35 qui viendra abonder notamment la commission POLI (Propriétaire Occupant Logement Indigne) et qui sera actionné par la CAF d'Ille-et-Vilaine. Ce fonds sera utilisé pour les dossiers de réhabilitation logement de ménages très précaires qui ne sont pas en capacité de financer le dernier « reste à charge ». Ce fonds pourra être mis en place dès 2022 avec un comité de suivi et d'évaluation qui permettra d'ajuster le dispositif, d'intégrer des indicateurs, etc. Il est à noter néanmoins, que ce fonds ne couvrira pas l'ensemble du département car le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine n'a pas la délégation de compétence des aides à la pierre pour les territoires de Saint-Malo Agglomération, Vitré communauté et Rennes Métropole. Le SDE35 a déjà engagé des démarches autour de la lutte contre la précarité avec l'Agence Locale de L'Energie de Rennes, et engagera donc des démarches auprès des deux autres territoires pour soutenir leurs propres actions engagées localement pour lutter contre la précarité énergétique.
3. Les 15 000 euros restants seront versés aux Compagnons Bâisseurs sous forme de subventions pour soutenir le dispositif « Bricobus » qui réalise des travaux d'urgence pour des ménages en très grande précarité non éligibles aux aides de l'ANAH. Il s'agit de travaux de sécurisation du logement, de résorption de fuites, etc ...
4. En parallèle, le SDE35 engagera une réflexion avec le CD35 pour faire émerger un SLIME départemental qui permettrait d'améliorer la détection et le repérage des ménages en situation de précarité énergétique sur le département.

Le Président précise que cette convention est dans la lignée des échanges sur le sujet lors du séminaire des élus en décembre dernier.

Mme DOUTÉ-BOUTON salue la réactivité et la collaboration très appréciable du Département.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la modification des termes de la convention FSL pour 2022 afin de flécher les aides du SDE35 sur les dispositifs détaillés ci-dessus.**

#### **4. Finances – Rapport d'orientation budgétaire 2022**

---

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Ce débat, qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée, constitue la première étape du cycle budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi NOTRE » – art. 107 – a créé le « Rapport d’Orientation Budgétaire » (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat d’orientations budgétaires. Ce texte, inséré à l’article L2312-1 du CGCT et complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport d’orientations budgétaires qui doit intégrer les éléments spécifiques suivants :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement
- la présentation des engagements pluriannuels,
- des informations relatives à la structure et la gestion de la dette,
- la structure des effectifs, l’évolution des dépenses de personnel et la durée effective du travail.

Le rapport d’orientation budgétaire présente les données du compte administratif 2021 (données provisoires) et des orientations budgétaires, par missions, pour l’année 2022.

Le débat d’orientations budgétaires n’a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l’objet d’une délibération afin que le représentant de l’Etat puisse s’assurer du respect de la loi.

M. MARTINS présente le rapport tel qu’annexé à ce compte rendu, reprenant le contexte général, les compétences du SDE35, ainsi que les orientations budgétaires à travers les 7 missions du projet stratégique du Syndicat. Chacun des Vice-Président.e.s apporte des compléments d’information sur sa commission.

Les éléments à retenir :

- accent fort porté sur l’éclairage public,
- allègement de la facture pour les communes en la matière,
- créations de poste pour consolider l’ensemble des opérations du SDE35,
- principale dépense (environ 23 millions d’euros) pour le cœur du métier : l’amélioration et l’efficacité des réseaux électriques.

**Après délibération, le comité syndical, à l’unanimité, prend acte de la tenue du débat d’orientation budgétaire pour l’exercice 2022 sur la base du rapport d’orientation budgétaire annexé et présenté en séance.**

## 5. Finances – Guide des aides 2022

---

Chaque année, le comité se prononce sur les modalités d’interventions financières du Syndicat.

M. MARTINS présente les 5 principales modifications avancées.

Il annonce également que le département d’Ille-et-Vilaine va abandonner le calcul des taux de modulation. Le SDE35 devra donc durant l’année 2022 travailler sur une mise à jour en propre de ces taux, ou leur abandon. Les implications financières pour les communes sont importantes.

Le projet de guide des aides 2022 est annexé à ce compte rendu.

Pour l’année 2022, il est proposé d’ajuster le guide des aides en modifiant les participations financières suivantes :

### 1. Evolution du calcul de la participation des tiers pour les extensions individuelles

Le calcul était auparavant basé sur un forfait (500 €) et un coût en fonction du nombre de ml (25 €). Le montant de la participation sera désormais forfaitisé à 3 100 €. Cette disposition sera applicable pour les propositions adressées par le SDE35 à partir du 20 janvier 2022. Pour les accords adressés préalablement, les montants seront maintenus jusqu’au 30 juin 2022. Passé cette date, les demandeurs d’une extension individuelle devront solliciter une nouvelle proposition financière.

### 2. Evolution des aides aux travaux de rénovation de l’éclairage public

Compte-tenu de la nécessité d’adapter les installations d’éclairage public aux réglementations en matière d’éclairage et de lutte contre la pollution lumineuse et ainsi réduire les consommations énergétiques des collectivités, le montant des aides pour les travaux de rénovation évolue de 40 % modulé à 50 %

modulés pour les communes rurales (catégorie B) et les communes urbaines ayant fait le choix de verser 50 % de leur TCCFE au SDE35 (catégorie C). Les autres taux restent inchangés.

### 3. Instauration d'un forfait spécifique pour la maintenance des installations LED des communes urbaines (catégorie A)

Le forfait de maintenance passe de 12 € à 15 € par luminaire Led. Les autres montants restent inchangés en attente des résultats de la consultation du marché de maintenance en 2022.

### 4. Les taux de modulation sont mis à jour pour 2022

### 5. Les conditions d'éligibilité aux différentes aides sont précisées

Mme KECHID demande si ce guide des aides peut être diffusé.

-> Oui, dès son adoption par délibération. Il sera d'ailleurs mis en ligne à partir de demain.

Mme DOUTÉ-BOUTON souhaite savoir quelle est la date d'application de ces modifications pour les conventions qui sont en cours de signature.

-> Celles signées à partir de ce 20/01/2022 vont être concernées par les nouvelles conditions (une temporisation a été faite pour celles arrivées en ce début d'année). En 2021, il avait été indiqué que les tarifs annoncés restaient valables jusqu'au 10 décembre 2021 et pouvaient ensuite faire l'objet d'un rechiffrage.

M. LE BIHAN partage sa satisfaction quant au rapport annuel d'éclairage reçu, bien fait et très clair. Il demande si le chiffrage effectué pour les communes avec le taux de prise en charge du SDE35 est réalisé à partir de ces nouveaux taux.

-> Non, il s'agissait des taux en vigueur au moment du rapport annuel. Le rechiffrage sera encore davantage favorable aux communes.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **approuve les modifications proposées ci-dessus,**
- **approuve le guide des aides 2022 tel que présenté.**

## 6. Energie – Programme ACTEE 2 SEQUOIA et MERISIER – Accompagnement à la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux

---

M. BELINE présente le programme.

En 2021, le SDE35 a été désigné lauréat de deux appels à projet du programme ACTEE 2 porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies). Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la démarche initiée via le programme ACTEE 1.

Ces 2 appels à projet, SEQUOIA et MERISIER, sont financés au niveau national par un programme CEE (Certificats d'Economie d'Energie) et visent à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Le périmètre des deux appels à projet se distingue par la cible visée : **tous les bâtiments communaux et intercommunaux pour SEQUOIA et uniquement les établissements scolaires pour MERISIER**. Ces deux sous-programmes portent sur une durée de 2 ans, SEQUOIA se termine le 31/12/2022, tandis que MERISIER se clôture en septembre 2023.

Via ces deux programmes, le SDE35 portera les accompagnements suivants auprès des collectivités :

<b>Audit énergétique</b>	Réalisation d'un audit intégrant un diagnostic, une simulation thermodynamique, une évaluation du confort d'été et le potentiel d'énergies renouvelables	Visualiser l'état et travaux nécessaires pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment
<b>Schéma Directeur Bâtiment</b>	Mise en place d'un état des lieux complet du patrimoine bâti d'une collectivité avec une approche plurielle : réglementaire, technique, financière et usages.	Obtenir une vision globale à l'instant T de son patrimoine et définir un Plan Pluriannuel d'Investissement
<b>Mise en place de capteurs communicants</b>	Installation de capteurs de télé-suivi (température, électricité, eau, ...) et remontée des informations sur une plateforme	Suivre de manière dynamique le fonctionnement d'un bâtiment afin de réaliser des optimisations

Pour chacun des accompagnements, le périmètre des collectivités éligibles, les critères et le niveau du soutien du syndicat varient.

	Nombre	Périmètre de l'action	Critères d'éligibilité	Soutien du SDE35
<b>Audit énergétique</b>	44 (24 pour SEQUOIA, 20 pour MERISIER)	<p><b>SEQUOIA :</b> Les communes et EPCI situés sur les territoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pays de Brocéliande,</li> <li>• Redon Agglomération,</li> <li>• Saint-Malo Agglomération</li> <li>• CC du Pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel</li> </ul> <p><b>MERISIER :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les communes et EPCI de tout le département</li> </ul>	<p><b>SEQUOIA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bâtiment/site avec une surface de plus de 1 000 m<sup>2</sup>*</li> <li>• Connaissance des consommations énergétiques</li> </ul>	Accompagnement financier de 50 % avec un plafond d'aide de <b>2 500 € HT</b>
<b>Schéma Directeur Bâtiment</b>	Entre 2 et 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes entre 5 000 et 15 000 habitants</li> <li>• Intégration des EPCI dans les structures éligibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A minima 5 sites et au maximum 10 sites à intégrer dans le schéma directeur</li> <li>• Priorité sur les bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup> *</li> </ul>	Accompagnement financier de 50 % avec un plafond d'aide de <b>10 000 € HT</b>
<b>Mise en place de capteurs communicants</b>	23 (8 pour SEQUOIA, 15 pour MERISIER)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intégralité des communes du département</li> <li>• Projet de partenariat avec Rennes Métropole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désigner une personne référente en charge du suivi ou d'un appui CEP **</li> <li>• Bâtiment construit depuis 3 ans</li> <li>• Priorité pour les sites disposant d'un audit énergétique récent, ou programmé prochainement</li> </ul>	Accompagnement financier de 50 % avec un plafond d'aide de <b>5 000 € HT</b>

\* *Elargissement possible pour les bâtiments compris entre 500 et 1 000 m<sup>2</sup> sous condition/pertinence*

\*\* *Conseiller en Energie Partagé*

En parallèle de l'accompagnement financier, le SDE35 propose un accompagnement technique via son économiste de flux : appui durant la phase diagnostic (visite de site, analyse technique des sites), la phase de consultation (cahier des charges type, analyse des offres) et le lancement opérationnel de la prestation. Toutefois, la collectivité reste décisionnaire dans le déroulement de l'action.

Sur l'ensemble des actions, une collaboration forte avec le Conseiller en Energie Partagé de référence sera recherchée (si territoire concerné).

Les prestations devront être réalisées avant décembre 2022 ou août 2023 suivant le sous-programme mobilisé.

Une première liste de sites est remise en séance, elle est présentée ci-dessous.

Mme DOUTÉ-BOUTON revient sur le programme MERISIER portant sur les établissements scolaires pour savoir si le périscolaire (restaurant scolaire par exemple) était également inclus.

-> Non, ce sont uniquement les écoles. Les restaurants scolaires ont fait partie d'un autre appel à projet dans le cadre du plan de relance. Ils peuvent intégrer le programme SEQUOIA.

Pour rappel, les capteurs communicants sont des sondes installées dans les bâtiments pour suivre les usages et optimiser les consommations. Sorte de supervision portable et itinérante d'un bâtiment à l'autre.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité moins Mme KECHID qui s'abstient et M. RESTIF qui ne prend pas part au vote :**

- **approuve les modalités d'interventions du SDE35 au titre du programme ACTEE 2,**
- **autorise le Président à signer les conventions de financement pour la réalisation des accompagnements proposés dans le cadre d'ACTEE2 avec la liste des sites présentés,**
- **délègue au Bureau l'approbation des prochaines conventions et autorise le Président à signer les conventions de financement associées,**
- **attribue les premières subventions selon la liste proposée ci-dessous.**

Site candidat à ACTEE2 - Capteurs communicants

N°	Collectivité	Nom du bâtiment	Usage	Présentation du site	Type de chauffage	Année de construction	Surface bâtiment	Nombre de capteurs	Données énergétiques	Données à remonter	Temps dédié à l'outil	Avis CEP / Service Energie du SDE
1	Commune de Retiers	Ecoles Mahé et Cadou	Scolaire	13 classes réparties dans 2 bâtiments Accueille 302 élèves	Réseau de chaleur bois intercommunal	1982 Extension en 2001 puis 2007	2 327 m²	17	Audit énergétique ACTEE1 mené sur les écoles en décembre 2021 Isolation disparate en fonction des périodes d'extension. Inconfort dans certaines salles	Comptage et sous-comptage électrique vers 4 destinations (les 3 sites et le terrain de sport qui séparent les bâtiments) Sous-comptage pour la production de l'ECS et des consommations liées à cet usage Mesure de température sur l'ensemble des bâtiments Mesure de Qualité de l'air dans l'école Evaluer les données calories du réseau de chauffage entre les différents équipements Mesurer la fréquentation dans les différentes zones des équipements sportifs	4 utilisateurs potentiels 2 Techniciens Bâtiment 2/3 heures par semaine	<b>Avis favorable de l'économie de flux</b> Les sites ciblés sont soumis au décret tertiaire Commune suivie par le service CEP Poursuite d'un accompagnement suite à ACTEE1 Les 3 sites sont très proches les uns des autres Devis déjà réalisé par la commune montrant sa volonté d'enclencher l'action rapidement Visite préparatoire non réalisée par l'économie de flux
		Salle des sports Coubertin	Sportif	Accueille les activités scolaires et associatives (sports collectifs et de raquette) Site pouvant accueillir 200 spectateurs	Réseau de chaleur bois intercommunal	1988 Extension / Restructuration 2017 et 2020	2 949 m²	6				
		Salle des sports Papin	Sportif	Structure de plain-pied accueillant aussi bien les activités sportives scolaires et associatives que des réunions	Réseau de chaleur bois intercommunal	1997	2 366 m²	6	Isolation rudimentaire entraînant des fortes sensations d'inconfort Responsable de fortes consommations énergétiques			
2	Commune Saint Méen-le-Grand	Ecole élémentaire	Scolaire	11 classes - 4 classes d'activité - une salle des maîtres - bureau de direction - infirmerie	Gaz	1970 Travaux de rénovation énergétique en 2014	2 116 m²	A définir	Chaufferie commune entre l'école primaire et le restaurant scolaire. Chaudière datant de l'époque de la construction qui présente d'importants signes de faiblesse	Données de température, CO2, COV et taux d'humidité  Priorité donnée aux COV pour évaluer l'indicateur de confinement du site et des polluants présents dans le bâtiment. Volonté d'évaluer la pollution lors de l'entretien et le nettoyage des bâtiments  Attente dans la sécurisation des bâtiments et l'optimisation des usages pédagogiques du site	4 utilisateurs potentiels Suivi administratif géré par le DGS et le responsable informatique Suivi opéré par le responsable du pôle technique	<b>Avis favorable de l'économie de flux avec quelques points de vigilance</b> L'ensemble des sites fait partie de la même unité foncière et donc soumis au décret tertiaire Vigilance sur la nécessité d'anticiper la fin de vie de la chaufferie de l'école primaire et le restaurant. Problématique anticipée par la commune qui a pour projet de remplacer les deux chaudières Visite préparatoire non réalisée par l'économie de flux Vigilance sur la capacité des entreprises à répondre aux attentes de la collectivité en terme de qualité de l'air. Peu de détails sur la partie énergétique en dehors de la température
		Restaurant municipal	Restauration	1 grande salle - 1 office de remise en température - 1 zone de stockage	Gaz	1970 Travaux de rénovation énergétique en 2018	537 m²	A définir	Chaudière gaz spécifique pour la garderie et la maternelle			
		Garderie périscolaire	Scolaire	1 grande salle d'activité - infirmerie - Espace de cuisine - 2 salles de rangement	Gaz	1970 Travaux de rénovation énergétique en 2017	177 m²	A définir	Compteur électrique commun pour les écoles et le restaurant Difficulté de chauffer les salles en hiver et inconfort lié à des surchauffes en été			
		Ecole Maternelle	Scolaire	7 classes - 2 dortoirs - 1 salle de motricité	Gaz	2008	1 620 m²	A définir	Présence de boue dans les réseaux et entretien courant sur la maternelle			

**Site candidat à ACTEE2 - Audit énergétique**

N°	Collectivité	Nom du bâtiment	Usage	Présentation du site	Année de construction	Type de chauffage	Surface bâtiment	Données énergétique	Descriptif technique	Projet envisagé post audit	Avis CEP / Service Energie du SDE
1	Communauté de communes de Saint-Méen Montauban	Maison du Développement + atelier technique	Administratif	Site soumis au décret tertiaire car présentant la même unité foncière	2003	Gaz	750 m²	Chaudière gaz de 2003 + ballon ECS 200 Litres (2003)  Consommation : 23 000 kWh d'électricité + 74 443 kWh de gaz	Transfert de la maison départementale par la CCSMM qui souhaite la transformer en bureau. Cette maison est dans un état vétuste et nécessite une réhabilitation	Relamping en LED déjà prévu via le plan de relance sur la maison de Développement. Audit apportera des précisions sur la nécessité de remplacer d'autres équipements	<b>Avis favorable de l'économe de flux</b> Présence d'une chargée de mission PCAET en charge du suivi énergétique L'ensemble des sites font partie de la même unité foncière et donc soumis au décret tertiaire Pas de visite réalisée par l'économe de l'économe de flux en amont de la candidature
		Maison Département		Site recevant l'espace France Service et les services techniques de l'EPCI	Année 1970	Fioul	425 m²	Inconnu car géré par le Département jusqu'à cette année	PCAET de la CCSMM définit les orientations énergétiques de la collectivité : Mise en place d'une comptabilité énergétique, l'élaboration d'une stratégie patrimoniale énergétique, exemplarité dans la conception des bâtiments publics	Sur la Maison départementale, une opération de réhabilitation va être menée. Remplacement du fioul prévu dans les futurs travaux	
2	Communauté de communes de Saint-Méen Montauban	Manoir de la Ville Cotterel	Administratif	Site composé de deux bâtiments  Multi utilisateur du site : Siège de la CCSMM, Point Accueil Emploi, Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande  Utilisation du site 60h/ semaine	XVIIIème siècle Réhabilitation et restauration complète en 2008 et 2010	Gaz	1 655 m²	4 petites chaudières (installées en 2008 et 2010) + ballon ECS "sous évier" + CTA (2010)  Consommation moyenne 2016/2019: 47 000 kWh d'électricité + 154 000 kWh de gaz	Chaque bâtiment dispose de ses propres compteurs gaz et électricité  L'un des bâtiments le plus consommateur de la collectivité : 10% part d'électricité et 65% de gaz (hors bâtiment industriel et piscine) sont liés à ce site  PCAET de la CCSMM définit les orientations énergétiques de la collectivité : Mise en place d'une comptabilité énergétique, l'élaboration d'une stratégie patrimoniale énergétique, exemplarité dans la conception des bâtiments publics	Relamping en LED déjà prévu via le plan de relance sur la Maison du Développement. Plusieurs hypothèses de travaux sont déjà envisagées (remplacement des trois chaudières par une seule, isolation par l'intérieur du manoir pour le bâtiment occupé par le Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande.) L'audit permettra de confirmer ou non ces hypothèses, mais surtout de justifier le lancement de travaux et remplacement de certains équipements.	<b>Avis favorable de l'économe de flux</b> Présence d'une chargée de mission PCAET en charge du suivi énergétique Le site est soumis au décret tertiaire L'impact énergétique du site pour la collectivité justifie la réalisation d'un audit énergétique Pas de visite réalisée par l'économe de flux en amont de la candidature

**Remarques des candidatures**

Finalisation des courriers servant de modèle de candidature relativement tardive (début janvier) rendant complexe la réponse des collectivités avant l'échéance du comité.

Sollicitation des communes sur l'accompagnement sur le Schéma Directeur Bâtiment (SDB). 7 collectivités ont fait part de leur volonté de se positionner sur cet accompagnement. Toutefois, la mise en place d'un SDB étant relativement ambitieuse, les temps de validation sont plus importants que pour les autres.

Sur les capteurs communicants, la Métropole de Rennes a souhaité, fin novembre, la mise en place d'un travail collaboratif afin que les capteurs communicants installés utilisent les équipements (antenne Lora, serveur et plateforme de centralisation) installés par la Métropole. Cette collaboration a retardé la communication auprès des communes de cet EPCI qui devrait débuter dans le courant de la semaine prochaine. Toutefois, en plus des deux candidatures présentées ci-dessous, 5 autres collectivités ont fait part de leur volonté de se positionner sur cet accompagnement.

## 7. Ressources Humaines – Tableau des effectifs 2022

Le tableau des emplois d'une collectivité est un document juridique qui a pour objet de dresser, par grade, la liste des postes permanents ouverts au sein des services. Le dernier tableau des emplois a été adopté par délibération du 27/10/2021.

Il est proposé de modifier ce tableau pour prendre en compte l'adaptation des emplois et l'évolution des effectifs pour 2022 présentée précédemment dans le rapport d'orientation budgétaire. Le nouveau tableau des effectifs est présenté ci-dessous.

Il est proposé la création des postes suivants :

- un·e analyste comptable dont la mission sera de fiabiliser les recettes du SDE35 (FACE, PCT, R2, TVA...) à partir des données issues des programmes de travaux.
- un·e conducteur·trice d'opérations de travaux au pôle travaux afin de réduire le nombre d'opérations gérées par chaque agent (une centaine d'opérations - à différents stades - sont gérées en simultané par chaque agent) et ainsi mieux exécuter les exigences liées à leur mission de maîtrise d'œuvre (réunions de terrains, contrôle d'exécution, missions de sécurité...).
- un·e chargé·e de gestion administrative et financière au pôle éclairage pour répondre à l'augmentation du nombre de communes en transfert de compétence mais également à des demandes de temps partiels.
- Un·e acheteur·se pour poursuivre le développement de l'achat en direct de matériel qui a montré toute son efficacité (technique et financière) en matière d'éclairage : postes de transformation, bornes de recharges et pièces détachées...

Il est proposé la modification de l'intitulé du poste de chargé de gestion comptable et de suivi budgétaire par un poste de comptable.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, valide les créations et suppressions d'emploi et les modifications du tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> février 2022 tel que présenté ci-dessous.**

EMPLOIS PERMANENTS	Grades ouverts pour le poste	Nombre de postes budgétaires au 1/01/2022	Proposition modification nombre de postes au 1/02/2022
Directeur·trice général·e des services	Ingénieur·e en chef de classe exceptionnelle Ingénieur·e en chef principal Ingénieur·e en chef Administrateur·trice hors classe Administrateur·trice principal·e Administrateur·trice	1	1
Directeur·trice adjoint·e	Ingénieur·e hors classe Ingénieur·e principal Attaché·e hors classe Attaché·e principal	2	2
Responsable de pôle	Attaché·e principal·e Attaché·e Ingénieur·e principal·e Ingénieur·e	7	7
Responsable de la gestion budgétaire et financière	Attaché·e principal·e Attaché·e	1	1
Chargé·e de mission PEBreizh	Attaché·e principal·e Attaché·e	1	1
Conducteur·trice d'opérations	Ingénieur·e principal·e Ingénieur·e Technicien·ne principal·e de 1e classe Technicien·ne principal·e de 2e classe Technicien·ne Rédacteur Agent de maîtrise principal·e Agent de maîtrise	9	10
Chargé·e d'études	Technicien·ne principal·e de 1e classe Technicien·ne principal·e de 2e classe Technicien·ne	4	4

	Agent de maîtrise principal-e Agent de maîtrise		
Conducteur-trice d'opérations d'éclairage	Technicien-ne principal-e de 1e classe Technicien-ne principal-e de 2e classe Technicien-ne Agent-e de maîtrise principal-e Agent-e de maîtrise Adjoint-e technique de 1e classe Adjoint-e technique de 2e classe Adjoint-e technique	5	5
Chargé-e des ressources humaines	Rédacteur-e principal-e de 1e classe Rédacteur-e principal-e de 2e classe Rédacteur-e Adjoint-e administratif-ve principal-e de 1e classe Adjoint-e administratif-ve principal-e de 2e classe Adjoint-e administratif-ve	2	2
Acheteur-se public-que	Rédacteur-e principal-e de 1e classe Rédacteur-e principal-e de 2e classe Rédacteur-e Adjoint-e administratif-ve principal-e de 1e classe Adjoint-e administratif-ve principal-e de 2e classe Adjoint-e administratif-ve Technicien-ne principal-e de 1e classe Technicien-ne principal-e de 2e classe Technicien-ne Agent-e de maîtrise principal-e Agent-e de maîtrise Adjoint-e technique de 1e classe Adjoint-e technique de 2e classe Adjoint-e technique	2	3
<b>Chargé-e de la gestion comptable et du suivi budgétaire</b>  <b>Comptable</b>	Rédacteur-e principal-e de 1e classe Rédacteur-e principal-e de 2e classe Rédacteur-e Adjoint-e administratif-ve principal-e de 1e classe Adjoint-e administratif-ve principal-e de 2e classe Adjoint-e administratif-ve	1	1
Un-e analyse comptable	Rédacteur-e principal-e de 1e classe Rédacteur-e principal-e de 2e classe Rédacteur-e Adjoint-e administratif-ve principal-e de 1e classe Adjoint-e administratif-ve principal-e de 2e classe Adjoint-e administratif-ve		1
Chargé-e de communication	Rédacteur-trice principal-e de 1e classe Rédacteur-trice principal-e de 2e classe Rédacteur-trice Adjoint-e administratif-ve principal-e de 1e classe Adjoint-e administratif-ve principal-e de 2e classe Adjoint-e administratif-ve	1	1
Chargé-e de l'informatique	Technicien-ne principal-e de 1e classe Technicien-ne principal-e de 2e classe Technicien-ne	2	2
Chargé-e du SIG	Technicien-ne principal-e de 1e classe Technicien-ne principal-e de 2e classe Technicien-ne	1	1
Chargé-e de contrôle des concessions	Technicien-ne principal-e de 1e classe Technicien-ne principal-e de 2e classe Technicien-ne	2	2
Chargé-e de mission énergie et mobilité	Technicien-ne principal-e de 1e classe Technicien-ne principal-e de 2e classe Technicien-ne	3	3
Chargé-e de gestion administrative et financière	Rédacteur-e principal-e de 1e classe Rédacteur-e principal-e de 2e classe Rédacteur-e Adjoint-e administratif-ve principal-e de 1e classe Adjoint-e administratif-ve principal-e de 2e classe Adjoint-e administratif-ve	11	12
Assistant-e de direction	Rédacteur-e principal-e de 1e classe Rédacteur-e principal-e de 2e classe Rédacteur-e	1	1
Chargé-e de l'accueil et de la logistique	Adjoint-e administratif-ve principal-e de 1e classe Adjoint-e administratif-ve principal-e de 2e classe Adjoint-e administratif-ve	1	1

<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>61</b>
--------------	-----------	-----------

EMPLOIS NON PERMANENTS	Grades ouverts pour le poste	Justification	Durée du contrat
Econome de flux	Technicien·ne principal·e de 1e classe Technicien·ne principal·e de 2e classe Technicien·ne	Programme ACTEE financé par un programme spécifique	2 ans
Conducteur·trice d'opérations	Ingénieur·e Technicien·ne principal·e de 1e classe Technicien·ne principal·e de 2e classe Technicien·ne	Accroissement d'activité lié aux travaux portés par la SEM Energ'iv	3 ans
Conseiller en énergie renouvelable	Technicien·ne principal·e de 1e classe Technicien·ne principal·e de 2e classe Technicien·ne	Programme BEER financé par l'ADEME	3 ans

Apprentissage	Ecole	Justification	Durée du contrat
Ingénieur	Ecole polytechnique de Nantes Spécialité Génie Electrique et Energétique		3 ans
Master 2 ITEA	Université Rennes 1	Programme ACTEE	1 an

## 8. Eclairage Public – Subvention dérogatoire au Guide des aides : Commune de Javené

De 2013 à 2016, 150 luminaires ont été rénovés à Javené sur 3 affaires différentes. La rue du Couesnon, pourtant rénovée dans ce programme, fait l'objet de pannes récurrentes depuis 2020.

En juin 2021, le SDE35 apprend fortuitement que le Conseil Départemental va rénover la chaussée de la rue du Couesnon durant l'été 2021. 350 ml de réseaux et 13 candélabres sont concernés.

En dérogation au processus habituel (étude / approbation du projet par la commune / réalisation des travaux), commande est passée à l'entreprise BES afin de rénover le Génie Civil de cette rue. Le SDE35 envisage alors de prendre en charge ces travaux au titre des petits travaux de maintenance. Hélas, au fur et à mesure du chantier réalisé à marche forcée, il s'avère qu'une reprise totale est nécessaire : remplacement des câbles et des massifs. Ces découvertes durant le chantier ont d'ailleurs nécessité l'intervention d'une seconde équipe de BES sur le chantier.

Au final, le montant total des travaux réalisés s'élève à 56 579,37 € HT. Par contre, les travaux ont pu être achevés avant le 16/07/2021, conformément aux exigences du département.

Ce montant n'ayant pas été validé par la Mairie avant commande, et concernant des travaux de reprise de génie civil qui auraient dû être réalisés lors des rénovations 2013/2016, il est proposé de déroger au régime des aides du SDE35 (pour Javené : 40 % du montant HT).

Après échange avec la commune, celle-ci accepte de participer à hauteur de 4 309,04 € HT (60 % du coût des massifs), le reste, soit 52 270,33 €, restant à la charge du SDE35.

Le Bureau syndical du 26/10/2021 a approuvé cette demande. Il s'agit d'une solution de compromis pour sortir d'une situation compliquée.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la subvention dérogatoire au Guide des aides pour la réalisation des travaux de reprise des réseaux de la commune de Javené.**

## 9. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité

Le comité syndical a délégué au Bureau certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux et des attributions du Bureau exercées par délégation de l'organe délibérant.

## Bureau du 7 décembre 2021

### Délibération n°20211207\_BUR\_01 – Coopération décentralisée – Projet de l'association AESCD

L'association AESCD a sollicité le SDE35 à hauteur de 3 500€ pour son projet d'installation de 4 stations de recharge solaire dans les écoles de la commune rurale de Dankassari au Niger.

**Le Bureau syndical a décidé d'accorder à l'association AESCD une subvention de 3500€ sur le budget 2021, pour le projet présenté.**

### Délibération n°20211207\_BUR\_02 – Marché public – Acquisition d'une plateforme de gestion pour le PCRS

Le SDE35 a besoin de se doter d'une plateforme dédiée à la gestion du PCRS (Plan Corps de Rues Simplifiées), elle permettra de diffuser des données au standard PCRS, de centraliser et contrôler les mises à jour du PCRS. **Le Bureau syndical a autorisé le Président à signer le marché public 210102007\_PCRS\_Plateforme avec l'entreprise CIRIL GROUP pour le montant estimé de 93 000 € HT soit 111 600€ TTC.**

## 10. Information des attributions exercées par le Président par délégation du comité

Le comité syndical a délégué au Président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

- Décisions

### Décision n°27

Le Président décide de donner au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble des budgets du SDE 35 ; il décide que le seuil, pour la seule réalisation des saisies mobilières, est fixé à 150 €.

### Décision n°31

Le Président décide le transfert des mandats listés du chapitre comptable 21 au chapitre comptable 23 par le crédit du compte 2158 et le débit du compte 2315.

### Décisions financières dans les tableaux annexés

- Achats inférieurs à 2 000 €

La liste détaillée des achats inférieurs à 2 000 € est consultable sur demande aux services du SDE35.

- Achats supérieurs à 2 000 € et autres délégations du Président (voir liste des subventions ci-après)

Type de document	Titulaire	Objet	Montant (€ HT)
Devis	OMEGAWATT	PE21-1101_35302_SAINTE-ONEN-LA-CHAPELLE	4 120,00
Devis	ASSOCIATION D'ECHANGES SOLIDAIRE	Subvention AESCD n°2- projet lampes solaires	3 500,00
Devis	A2COM	Réapprovisionnement Office 2019	3 832,00
Devis	SIRAP	Evolutions GAIOS PHASE N° 3. Selon fichier Excel de liaison Livraison : Développements et livraison novembre/décembre 2021.	2 502,50
Devis	Association Française de l'éclairage	Cotisation 2022	2 560,00

Devis	Woosoft	Solution d'aide à la décision pour les économies d'énergie ISIDDIAG	5 900,00
Devis	Distrame	Caméra thermique devis n° DC-21101543	2 969,10
Devis	Distrame	Caméra thermique devis n° DC-21101543	5 399,10
Devis	SenX	MAJ Portail OuestCharge	2 785,71

## 11. Questions diverses

---

- Mme KECHID fait un retour sur les suites données au problème d'arbres abattus sur l'espace public à La Mézière, comme évoqué avec Enedis lors du comité syndical du 27/10/2021 :

Le Département s'est engagé à replanter 70 arbres en compensation des arbres coupés.

Pour information, Mme KECHID ajoute qu'il existe un site nommé « Barème de l'arbre », outil pour connaître la valeur des arbres, évaluer les dégâts et le préjudice subi. Gratuit, s'adresse à toutes les collectivités.

- Prochain comité syndical : le 23/02/2022 (vote du budget).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h.

**Participations du SDE35 en application du guide des aides 2021  
Maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée SDE35**

Marchés de travaux				Opérations sous maîtrise d'ouvrage SDE35						Opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée (OPCT)					Commentaires	
N° Dossier	Bénéficiaire	Désignation des travaux	Catégorie de la commune	Basse tension			Eclairage public			Numéro du mandat de MO	Eclairage public			Telecom		
				Estimation travaux HT	Soit participation SDE35	Soit participation Bénéficiaire	Estimation travaux HT	Soit participation SDE35	Soit participation Bénéficiaire		Estimation travaux TTC	Soit participation SDE35	Soit participation Bénéficiaire	Estimation travaux TTC		Soit participation Bénéficiaire
PE21-1321	HELIO AMENAGEMENT	Lotissement Impasse du Grand Courtil - 4 lots - La Chapelle-Thourault	B-HTCO	3 909,90 I	1563,96 I	2 345,94 I										
1190921	HELIO AMENAGEMENT	Lotissement a petite cloture - le bourg - Landujan	B-TCO	19 758,00 I	7 903,20 I	11 854,80 I										Régularisation 2020
PE21-0192	ACANTHE	Lotissement de la Coublère - 25 lots - Saint-Symphorien	B-TCO	33 661,05 I	13 464,42 I	20 196,63 I										
PE21-0452	Cne de MARCILLE-ROBERT	Lotissement du Bocage - 23 lots - Maroillé-Robert	B-TCO	54 809,50 I	21 923,80 I	32 885,70 I	13 681,91 I	2 736,38 I	10 945,52 I							
PE21-0191	SAS TERRAEDIFI	Lotissement Le Clos Gacel - 13 lots - Châteaugiron	C-TCO	19 368,20 I	7 747,28 I	11 620,92 I										
PE20-0655	Mme PIROT Alice	Lotissement La Croix Limier - 3 lots - Etrelles	B-TCO	2 054,07 I	821,63 I	1 232,44 I										
PE20-1108	Cne de TEILLAY	Effacement rue de Saint-Malo - tranche 1 - Teillay	B-HTCO	53 988,53 I	32 824,03 I	31 961,21 I				0118	64 786,24 I	32 824,03 I	31 961,21 I	18 852,73 I	18 852,73 I	
PE21-0808	NEDTOA	Lotissement Eugène Chasle - 24 lots - Saint-Aubin-du-Cormier	B-TCO	65 353,42 I	26 141,37 I	39 212,05 I										
PE20-1181	TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT	Effacement rue des Lilas - Saint-Jacques de la Lande	A-HTCO	196 809,41 I	78 723,76 I	118 085,65 I				0119	70 753,76 I	5 896,15 I	64 857,61 I	50 458,78 I	50 458,78 I	
PE21-0284	REDON AGGLOMERATION	Lotissement PA des Vallées du Couchant - 16 lots - Pipriac	B-HTCO	44 627,28 I	17 850,37 I	26 776,37 I										
PE21-0615	Cne de SAINT-MEEN-LE-GRAND	Effacement Impasse le Clos Poirier - Saint-Meen-Le-Grand	A-TCO	5 321,20 I	2 128,48 I	3 192,72 I	17 273,17 I	3 454,63 I	13 818,53 I	0120				6 204,85 I	6 204,85 I	
PE21-0187	Cne de SAINT-MALO	Effacement Place de la Fontaine - Saint-Malo	A-HTCO	90 908,00 I	36 363,20 I	54 544,80 I				0121	29 346,59 I	2 445,55 I	26 901,04 I	4 999,44 I	4 999,44 I	
PE21-0750	Cne de CREVIN	Effacement route de Janzé - Crevin	B-TCO	46 439,50 I	34 829,62 I	11 609,87 I	16 025,65 I	6 009,62 I	10 016,03 I	0122				3 578,62 I	3 578,62 I	
PE21-0763	Cne de PANCÉ	Lotissement les Petis Champs - tranche 2 - Panoé	B-TCO	28 182,08 I	11 272,83 I	16 909,25 I	3 585,78 I	717,16 I	2 868,63 I							
PE21-1429	SAS BM2J	Lotissement privé La Rue - Clayes	B-HTCO	3 787,55 I	1 512,02 I	2 272,53 I										
PE21-0277	Cne de LAIGNELET	Lotissement Résidence La Vallée - 49 lots - Laignelet	B-TCO	75 258,77 I	30 103,51 I	45 155,26 I	16 904,47 I	3 380,89 I	13 523,57 I							
PE20-1340	Cne de VIEUX-VIEL	Effacement rue de la Barre - Vieux-Viel	B-TCO	154 447,96 I	123 558,37 I	30 889,59 I	48 163,75 I	34 677,90 I	13 485,85 I	0123				37 105,13 I	37 105,13 I	
PE20-1581	Cne de VIEUX-VIEL	Effacement rue de Villecartier - Vieux-Viel	B-TCO	87 241,87 I	69 793,50 I	17 448,37 I	16 517,02 I	11 892,26 I	4 624,77 I							

**MARCHES D'ECLAIRAGE**

Bénéficiaire	Désignation des travaux	N° de dossier	Catégorie	Estimation du montant des travaux d'éclairage sur la base du BPU entreprise (TTC)	Participation du SDE35	Participation du bénéficiaire	Commentaires
PLESDER	EXTENSION EP - RUE LAMENAI/PLACE DE L'ERABLE	PE21-1229	B	24 615,88	10 769,45	9 743,79	
IFFENDIC	RENOVATION EP-RUE DE MONTFORT	PE20-1874	B	43 644,74	20 803,99	15 566,63	
IFFENDIC	RENOVATION EP-RUE DE GAEL	PE20-1875	B	35 782,16	17 056,16	12 762,31	
IFFENDIC	RENOVATION EP-BD DE LA TRINITE	PE20-1876	B	30 919,55	14 738,32	11 027,97	
PLEUMELEUC	EXTENSION EP - LOTISSEMENT LE CLOS DES POMMIERS	PE20-2097	B	15 132,79	2 522,13	10 088,53	
ST AUBIN DU CORMIER	EXTENSION EP-2ème phase ZAC DE LA BELLANGERIE-ALLEE OLYMPE DE GOUGES ET ALLEE EDMONDE CHARLES ROUX	PE21-1719	B	22 157,22	3 692,87	14 771,48	Annule et remplace la décision n°25 du 27/10/2021
JANZE	EXTENSION EP- Chemin piétons Crèche	PE21-0049	A	52 894,05	10 578,81	42 315,24	
SENS DE BRETAGNE	RENOVATION EP - RUE A. DAILLON ET RUE CONSEILLER BEILLARD	1200003	B	88 918,10	48 608,56	25 489,85	Annule et remplace la délibération du 14/10/2020
ETRELLES	EXTENSION EP- ZAC DU PIQUET OUEST (phase 2)	PE21-0671	B	49 216,07	9 843,21	39 372,85	Annule et remplace la décision n°22 du 13/09/2021
CC VAL D'ILLE AUBIGNE	RENOVATION EP - RUE DES MERISIERS	PE20-1758	EPCI	20 404,56	3 400,76	13 603,04	
CC VAL D'ILLE AUBIGNE	EXTENSION EP - PISTE CYCLABLE CAP MALO - MATS AUTONOMES	PE21-1491	EPCI	41 775,23	6 962,54	27 850,15	

**Maîtrise d'ouvrage des communes**

Bénéficiaire	Désignation des travaux	Nombre de points lumineux	Catégorie	Montant devis HT	Montant devis TTC	Subvention du SDE35 au bénéficiaire
GOVEN	RENOVATION EP- Impasse Graulière	5	B	5 500,00 €	3 080,00 €	2 420,00 €